

Präsid. Verfügungen v. 16. Mai 1849.

Gothard-Bahn,
Kursam-Linien
mit Italien.

2662

2662

Politisches Departement, Kantonsrat v. 16. Mai 1849
 Das italienische Gesandte hat dem Herrn Landespräsidenten
 Abgeschrieben folgende Salutarum mitgeteilt, welche vom
 Ministerpräsidenten Herrn Depretis in Antwort auf die
 Verschiedene an den österreichischen Gesandtschaft in Rom vom 16.
 März dieses Monats fünf an ihn gerichtet worden ist.

„Je reviens de la Commission du Senat. Pour que
 la convention du Gothard puisse passer au Senat, il est
 indispensable que nous soyons mis en mesure d'annoncer
 qu'au moins deux des membres du Conseil d'administra-
 tion dont la nomination est réservée au Conseil fédé-
 ral seront des Italiens. Sur ce point nous avons
 besoin d'une réponse immédiate et catégorique. On pour-
 ra s'entendre ensuite sur les modifications à apporter
 aux statuts.“

signé: Depretis.

Die Gothard-Kommission hat folgende Antwort dem Herrn
 Bundesrat, welche Herr Senator Melogari zugefallen ist



Präsid. Verfügungen v. 16. Mai 1879.

abgeschicktes des schweizer. Gesamtvertrags in Rom mitzu-
theilen ist. Note verbale.

Le Conseil fédéral, dans le but d'écartier des obsta-
cles et de hâter l'échange des ratifications concernant
le St. Gothard, prie Son Excellence M. le Ministre
d'Italie de bien vouloir informer Son Gouvernement
qu'il est prêt à disposer, en faveur de deux respec-
tants italiens, agréés par le Gouvernement Royal,
de deux des six sièges dont les statuts actuels de la
Compagnie du Gothard lui attribuent la nomination.

Le pied de l'égalité avec l'Italie est réservé à
l'Allemagne.

Le Conseil fédéral exprime le désir que les
propositions du Gouvernement Italien soient faites
le plus tôt possible au Conseil fédéral, afin que la
réorganisation des autorités de la Compagnie, qui est
urgente, ne subisse plus de retard.

Berne, le 16. Mai 1879.

Der Bundesrat erwidert auf den Zirkulationsvertrag von
dem italienischen Gesamtvertrag 1. März 1879.
Dem italienischen Gesamtvertrag in Rom.

Protokollverträge mit politischen Formeln von 1879 & 1880
sind dem Bundesrat zu übermitteln.